

## ÉTUDIANT-E À LA SÉCURITÉ ET À LA PRÉVENTION DANS LES PARCS

TEMPORAIRE (ÉTÉ 2026)

### DATE LIMITE

24 MAI 2026 - PROLONGATION

### N<sup>o</sup> CONCOURS

ACVSAD-2026-998

### DÉBUT DE L'EMPLOI

JUIN 2026

### DESCRIPTION DU POSTE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population, souhaite pourvoir des postes d'étudiant à la surveillance de ses parcs et bâtiments pour la saison estivale 2026.

### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Effectuer une tournée régulière d'inspection des lieux publics de la Ville (parcs, bâtiments, etc.)
- Assurer une présence préventive dans les parcs, les milieux urbains et les réseaux cyclables en appliquant divers programmes de prévention reliés aux règlements municipaux
- Sensibiliser les citoyens aux règlements municipaux (paix, bon ordre, environnement)
- Signaler toute anomalie, tout bris ou vandalisme
- Noter les plaintes, infractions, commentaires et suggestions des citoyens et en assure le suivi avec son supérieur et rédaction d'un rapport quotidien et requêtes
- Effectuer l'entretien léger dans les parcs (vider les poubelles et ramasser les déchets au sol)
- Être en support aux activités de la Ville tenues le soir et la fin de semaine

*Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.*

*L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination*

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Être présentement étudiant en techniques policières ou tout autre programme d'études pertinentes
- Posséder une expérience pertinente (atout)
- Détenir un permis de conduire valide délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec de classe 5
- Détenir un certificat de secouriste et RCR (atout)

### COMPÉTENCES REQUISES

- Être orienté vers le citoyen (service à la clientèle)
- Faire preuve de tact, de courtoisie et de diplomatie
- Être un bon communicateur
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative
- Être en bonne forme physique
- Posséder un souci marqué pour la connaissance et l'application des mesures de sécurité au travail

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon la politique de rémunération des étudiants et stagiaires en vigueur : 20,21 \$ / heure
- Majoration taux traitement de 4 % versé chaque paie pour tenir compte des vacances
- Disponibilités de jour, soir et fin de semaine
- Lieu de travail : territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Horaire de travail: 40 h  
Horaire 1 - Dimanche au jeudi - 13 h à 21 h  
Horaire 2 - Mardi au samedi - 16 h à 24 h

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, **au plus tard le 24 mai 2026 - prolongation**, par courriel ou à l'adresse suivante :

**Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**  
**Concours : ACVSAD-2026-998**  
Service des ressources humaines  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3  
[rh@VSAD.ca](mailto:rh@VSAD.ca)

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.